

ACTIF - 25 ANS OU ALTERNANT

UN COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT ?



UNE AIDE DE 1 000 € POUR VOUS INSTALLER DANS VOTRE LOGEMENT

QUI ?



Jeune de moins de 25 ans⁽¹⁾ ou en alternance, salarié depuis moins de 18 mois⁽²⁾, dans une entreprise du secteur privé



Locataire de votre résidence principale située sur le territoire français



Votre revenu est compris entre 30 % et 110 % du SMIC⁽³⁾

QUOI ?



Subvention de 1 000 €, versée en une seule fois, pour vous apporter un coup de pouce financier.

Votre logement :

- peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social (hors CROUS).
- » • fait l'objet d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite pour vérifier votre éligibilité⁽⁴⁾

2

Saisissez votre demande en ligne et déposez vos justificatifs

3

L'aide vous est versée après l'acceptation de votre dossier



- **Aide gratuite** sous forme de subvention.
- **Aucun justificatif de dépenses** demandé.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement, **à l'exception** de l'aide à la mobilité de 1 000 €.

⁽¹⁾ Jusqu'à la veille du 25^{ème} anniversaire.

⁽²⁾ Avec un contrat de travail signé depuis moins de 18 mois ou un contrat d'alternance de moins de 18 mois.

⁽³⁾ SMIC brut au 1^{er} janvier 2021 : 1 554,58 €. Le salaire à prendre en compte est celui inscrit sur votre contrat de travail, d'apprentissage ou de professionnalisation et il doit être compris entre 467 € et 1 711 €, pour un emploi à temps plein.

⁽⁴⁾ Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.